

# VALVIE

## Découvrez un contrat multisupport

### VALVIE, C'EST QUOI ?

C'est un contrat d'assurance vie multisupport souple et évolutif permettant une grande liberté dans la gestion de votre épargne à long terme.

### QUELLES SONT SES CARACTÉRISTIQUES ?

- **Nature** : contrat d'assurance vie souscrit auprès de PREPAR-VIE, entreprise régie par le Code des Assurances, filiale de la BRED Banque Populaire
- **Fonctionnement** :
  - **Versements libres** : montant à l'adhésion 15 000 € minimum - en cours d'adhésion versements complémentaires de 1 500 € minimum
  - **Versements libres prélevés** : minimum annuel de 1 800 €, quelle que soit la périodicité de paiement choisie (mensuelle ou trimestrielle)
  - **Rachats programmés** : possibles, à partir de 200 € bruts de fiscalité minimum, quelle que soit la périodicité (conseillés sur des contrats investis en Fonds EURO)
- **Support d'investissement et gestion inancière** : VALVIE offre un large choix de supports d'investissement (fonds et sicav sélectionnés parmi les meilleurs de la gamme proposée par la SBE et parmi les OPCVM de sociétés de gestion extérieures reconnues, SCPI, OPCI et, le cas échéant, des FCP garantis) avec la possibilité de panacher les différents supports
- **Divers modes de gestion** permettent de faire évoluer, dans la durée, votre capital en fonction de la conjoncture économique et de vos objectifs personnels et patrimoniaux :
  - En gestion "libre" vous procédez librement aux arbitrages entre les différents supports financiers proposés
  - Grâce aux formules de gestion, vous êtes libéré de tout souci de gestion et assuré d'une proportion constante entre le fonds EURO et un ou plusieurs OPCVM. La part à investir en toute sécurité dans le fonds en euros, en fonction de votre profil d'investisseur est déterminée avec votre conseiller avec plusieurs choix offerts
- **Niveau de risque** : variable selon les supports d'investissement choisis et leur répartition
- **Durée minimum conseillée** : 8 ans pour bénéficier de la fiscalité de l'assurance vie
- **Frais** :
  - Frais sur versements, frais en sus de chaque cotisation** : de 5 à 1 % pour les versements libres (dont 50 % rétrocédé à la SBE), 1 % pour les versements libres prélevés (dont 60 % rétrocédés à la SBE)
  - Frais de gestion annuels** :
    - Fonds EURO : 0,90 % l'an (dont 0,35 % rétrocédé à la SBE)
    - Unités de compte : 0,60 % l'an (dont 0,10 % rétrocédé à la SBE)
  - Frais annuels de gestion financière des formules de gestion Fonds EURO / allocation UC** : + 0,36 % sur la partie Unités de Compte
  - Frais sur arbitrages** : pas de frais dans les formules de gestion
  - En gestion libre** : dégressifs de 0,50 % à 0,30% en fonction des sommes à arbitrer
- **Fiscalité** : le traitement fiscal dépend de votre situation individuelle. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. La fiscalité appliquée est celle de l'assurance vie.